

► Informations sur la chaîne alimentaire

Organismes ayant participé à la rédaction : Coop de France, Culture Viande, DGAI, FEDEV, FFCB, FMBV, FNB, FNEAP, FNPL, GDS France, Institut de l'Élevage, Interbev.

laViande

DES MÉTIERS, UNE PASSION

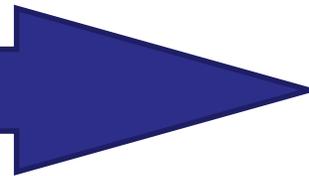


ICA : Une exigence Européenne

Élevage



ICA



- Élevage
- Abattoir
- Marché
- Centre de rassemblement

« La qualité sanitaire de la viande dépend aussi de la santé des animaux, des pratiques d'élevage et de l'environnement de l'élevage »

ICA : Pourquoi ?



**Tous acteurs
Tous responsables**



ICA : Pourquoi ?

L'éleveur est responsable de la qualité sanitaire des produits issus de son élevage.

→ Il a l'obligation d'informer la filière sur d'éventuels problèmes sanitaires qui se sont produits sur son troupeau.

ICA : Pourquoi ?

L'objectif de l'ICA est d'anticiper et d'adapter les contrôles ante-mortem et post-mortem.

L'animal, pour lequel un danger potentiel est signalé, est inspecté différemment mais il n'est pas considéré, a priori, comme présentant une non-conformité.

▮ Liste des informations à transmettre et règles de transmission

Les informations concernées par l'ICA

Informations présentes dans le registre d'élevage

MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES – animaux sous délai d'attente

SALMONELLOSE CLINIQUE

(information confirmée par analyse de laboratoire et diagnostic vétérinaire)

CYSTICERCOSE

(information provenant des services d'inspection en abattoir)

DANGER À GESTION PARTICULIÈRE

(information provenant des services vétérinaires)

DANGER AVERE IDENTIFIE PAR LE DETENTEUR

(information identifiée par le détenteur et notifiée dans le registre d'élevage)

Dans quel cas ?

- **MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES**

Les animaux encore sous délai d'attente

ATTENTION
Il est interdit
d'expédier à
l'abattoir un
animal sous délai
d'attente

ATTENTION ! Il est interdit d'expédier à l'abattoir un animal sous délai d'attente. Cette information n'a donc vocation à voyager que d'un éleveur vers un autre éleveur.

Dans quel cas ?

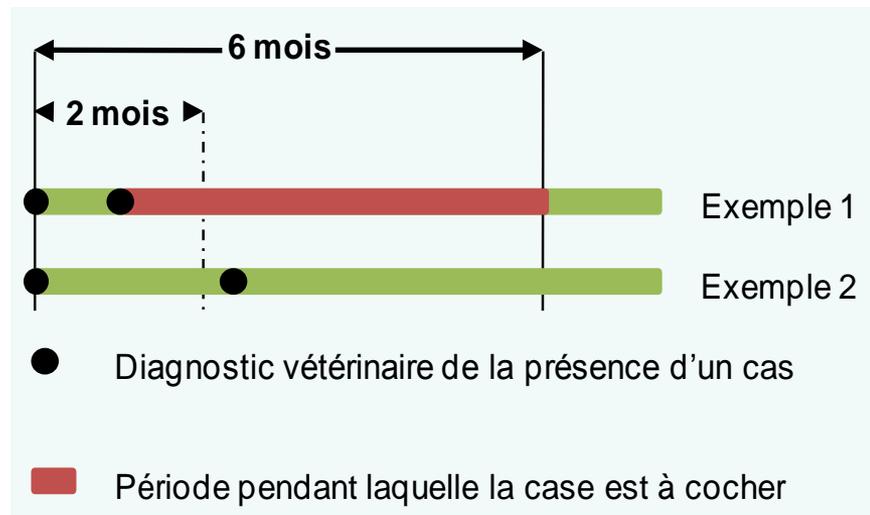
• SALMONELLOSE CLINIQUE

Les animaux provenant d'un troupeau dans lequel il y a eu 2 épisodes, en 2 mois, de salmonellose clinique au cours des 6 derniers mois.

DURÉE DE PERTINENCE DE L'INFORMATION

Six mois après le premier cas

Cas = diagnostic vétérinaire de la présence d'un bovin atteint de salmonellose clinique



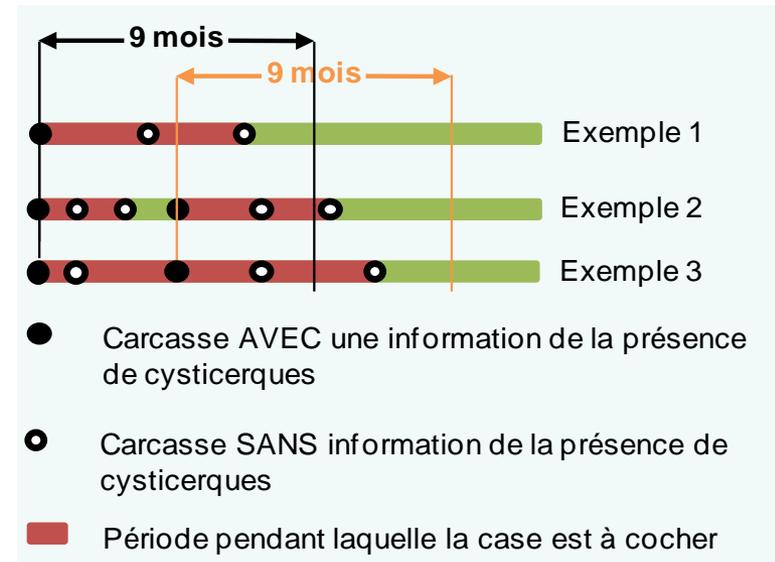
Dans quel cas ?

• CYSTICERCOSE

Les animaux du lot (animaux ayant reçu la même alimentation et/ou la même eau) pour lequel il y a eu au moins une saisie pour cysticercose (information reçue par les services vétérinaires).

DURÉE DE PERTINENCE DE L'INFORMATION

- 9 mois après le dernier cas
- Ou jusqu'à l'obtention de 2 résultats négatifs suite à l'abattage d'animaux issus du même lot.



Dans quel cas ?

- **DANGER À GESTION PARTICULIÈRE**

Tous les animaux spécifiés par l'autorité administrative compétente **et tant qu'elle ne lève pas cette obligation** (même si l'animal a changé d'élevage).

A date, il s'agit de **contaminants de l'environnement** dont la gestion est assurée par les pouvoirs publics (dioxine, furane, PCB, plomb, radionucléides...)

Dans quel cas ?

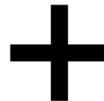
- **DANGER AVERE IDENTIFIE PAR LE DETENTEUR**

Tout animal qui présente un danger ponctuel, identifié par le détenteur et notifié dans le registre d'élevage, nécessitant des mesures de gestion

▶ En pratique – modalités de transmission des ICA

Support = ASDA

Élevage



ATTESTATION SANITAIRE

N° Travail Code Pays Numéro National Sexe Type Race/ Date de Naissance Bovin

Type racial des parents Numéro d'Exploitation Numéro national de la destination

Provenir d'un troupeau :

**OFFICIELLEMENT INDEBILITÉ DE
LEUCOSE, DE BRUCELLOSE
ET DE TUBERCULOSE**

Utilisable jusqu'à la mort du bœuf s'il ne s'agit pas sans restriction de destination 30 jours à compter de la date de sortie du bœuf de l'exploitation de référence.

Exploitation Date entrée (cause) Date sortie Exploitation Date entrée (cause) Date sortie

Mouvements de l'animal

J'atteste que ce bovin - ne présente aucun - présente un - risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire (cocher la mention prulée (1)).

Jour Mois Année

Signature de l'éleveur (2)

Je m'engage à ne pas envoyer, à l'abattoir, cet animal s'il est sous délai d'attente de traitement médicamenteux.

Avec ICA

- Élevage
- Abattoir
- Marché
- Centre de rassemblement

Comment procéder lorsqu'il y a des informations sanitaires à signaler

Avec l'ancienne ASDA :
remplir le recto de son ancienne ASDA
(en rayant « ne présente aucun »)
+ joindre le doc complémentaire
ci-contre, disponible sur :

http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/obtenir-un-droit-une-autorisation/article/transmettre-des-informations-sur?id_rubrique=1&rubrique_all=1

Avec la nouvelle ASDA : remplir le
recto ET le verso.

Information sur la Chaîne Alimentaire

Je soussigné informe que le bovin :
(nom du détenteur) (code pays + n° national)

a subi récemment un traitement pour lequel le délai d'attente « viande » n'est pas terminé. Cet animal ne doit pas être présenté à l'abattoir.

provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de salmonellose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de 6 mois.

provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de cysticoques.

présente un risque notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de mesures de gestion particulière.

présente un risque avéré nécessitant des mesures de gestion.

Description du risque identifié par le détenteur :

le ___ / ___ / 20___
(Signature)

PLIER SUR LES POINTILLES, et METTRE LE PASSEPORT AU MILIEU

A utiliser uniquement :
 Pour les bovins dotés d'une ancienne ASDA
 ET
 Dans le cas où vous avez une information à transmettre

Information sur la Chaîne Alimentaire

Je soussigné informe que le bovin :
(nom du détenteur) (code pays + n° national)

a subi récemment un traitement pour lequel le délai d'attente « viande » n'est pas terminé. Cet animal ne doit pas être présenté à l'abattoir.

provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de salmonellose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de 6 mois.

provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de cysticoques.

présente un risque notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de mesures de gestion particulière.

présente un risque avéré nécessitant des mesures de gestion.

Description du risque identifié par le détenteur :

le ___ / ___ / 20___
(Signature)

PLIER SUR LES POINTILLES, et METTRE LE PASSEPORT AU MILIEU

A utiliser uniquement :
 Pour les bovins dotés d'une ancienne ASDA
 ET
 Dans le cas où vous avez une information à transmettre

Le verso de l'ASDA

À remplir uniquement lorsqu'il y a des informations sanitaires à transmettre

Zone à compléter par l'éleveur qui introduit ce bovin dans l'exploitation	Zone à compléter par le vétérinaire sanitaire qui réalise la visite	Transmission d'informations sur la chaîne alimentaire J'informe que ce bovin :
Numéro d'exploitation	Date de la visite	<input type="checkbox"/> a subi récemment un traitement pour lequel le délai d'attente «viande» n'est pas terminé. Cet animal ne doit pas être présenté à l'abattoir. <input type="checkbox"/> provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de salmonellose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois. <input type="checkbox"/> provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de cysticerques . <input type="checkbox"/> présente un risque qui a été notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de mesures de gestion particulière . <input type="checkbox"/> présente un risque avéré nécessitant des mesures de gestion. Description du risque identifié par le détenteur :
Type atelier	Autre(s) intervention(s)	
Date de livraison		
Signature de l'éleveur	Numéro ordinal et Signature	

CE DOCUMENT SANITAIRE DE CIRCULATION DOIT ETRE RETOURNE A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE (DE LA COHESION SOCIALE ET) DE LA PROTECTION DES POPULATIONS OU A LA DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES OU AU GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE

Délais de transmission des informations sanitaires

Nature du danger	Délai de transmission des ICA
Délai d'attente de traitements médicamenteux	Il est interdit d'expédier à l'abattoir un animal sous délai d'attente.
Salmonellose	A l'arrivée des animaux à l'abattoir
Cysticercose	A l'arrivée des animaux à l'abattoir
Danger à gestion particulière (Risque notifié par l'administration)	Transmission des ICA à l'exploitant de l'abattoir, 24h avant l'arrivée des animaux
Danger avéré identifié par le détenteur	Transmission des ICA à l'exploitant de l'abattoir, 24h avant l'arrivée des animaux

J'ai introduit dans mon élevage des animaux avec une ICA : que dois-je faire ?

Lorsque le bovin quittera l'exploitation, toutes les ICA doivent être retranscrites de façon systématique **selon les délais fixés pour chaque danger.**

Défauts de transmission de l'ICA à l'abattoir

Les défauts de transmission de l'ICA :

- ▶ Absence de document ICA
- ▶ Document ICA incomplet, raturé, illisible
- ▶ Document ICA ne correspondant pas à l'animal ou au lot d'animaux

Défauts de transmission de l'ICA à l'abattoir

Conséquences :

- ▶ **Abattage de l'animal que si autorisation du vétérinaire officiel**
 - Isolement de l'animal en bouverie
 - Inspection renforcée (ante et post-mortem)
 - Passage en fin de chaîne d'abattage
- ▶ **ICA à compléter sous 24 heures sinon viande déclarée impropre à la consommation**
- ▶ **Amende pour ICA non transmise dans les délais**

Pour plus d'informations

Contactez :

- ▶ **Votre vétérinaire**
- ▶ **Votre GDS**
- ▶ **Votre technicien**
- ▶ **Les fédérations et organisations professionnelles**
- ▶ **Les services vétérinaires de votre département (DD(CS)PP)**